



DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGAJ-0832

I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.

X Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française :

Art. 33, alinéa 1er, 1°

Art. 33, alinéa 2

Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Précisez les articles justifiant la décision.

Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade.

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- Rang et/ou fonction : 15
- Nom et prénom : CHEVALIER Rudy

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Direction du Service de l'Aide à la Jeunesse de Huy du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- Rang et/ou fonction : 12 – Conseillère du SAJ de Huy – Directrice



- Nom et prénom : WALHAIN Isabelle

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
Art. 33, alinéa 1 ^{er} , 1 ^o	Accorder aux membres du personnel relevant de Direction du Service de l'Aide à la Jeunesse de Huy du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
/	/

IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(Facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente)

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ont) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité : Direction du Service de l'Aide à la Jeunesse de Huy du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- o Rang et/ou fonction : Déléguée en chef du SAJ de Huy
- o Nom et prénom : BOURGEOIS Valérie

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n°1, la(les) compétence(s), sera(ont) exercées par le suppléant n°2 :

- o Entité : Direction du Service de l'Aide à la Jeunesse de Huy du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- o Rang et/ou fonction : Responsable administratif du SAJ de Huy



o Nom et prénom : MICHEELS Henri

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

o Entité :

o Rang et/ou fonction :

o Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

o Entité :

o Rang et/ou fonction :

o Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

VI. Durée de la délégation

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (*facultatif*) :

Date et signature du subdélégué

Date et signature de l'autorité déléguée

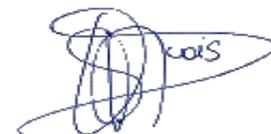


Date et signature du suppléant n°1

Date et signature du suppléant n°2



Rudy CHEVALIER
Signature simple
03/10/2022 13:44:56



Valérie BOURGEOIS
Signature simple
11/04/2023 12:01:17



Henri MICHEELS
Signature simple
14/04/2023 13:49:18



Isabelle WALHAIN
Signature simple
26/12/2022 21:27:26

